



PRÉFECTURE DE LA RÉGION D'Auvergne-Rhône-Alpes

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

NUMÉRO SPÉCIAL

DU

29 février 2016

Le recueil des actes administratifs peut-être consulté sur notre site Internet :
www.prefectures-regions.gouv.fr

*Les textes publiés peuvent être consultés dans leur intégralité
auprès des différents services concernés*

RECTORAT DE L'ACADÉMIE DE GRENOBLE

- arrêté_RECTORATGRENOBLE_DECDIR_XIII_16_110_2016_02_29 portant sur l'organisation du BEP logistique et transport (8 mars au lycée la Cardinière de Chambéry)

- arrêté du 8 février 2016 : arrêté modificatif de la composition du conseil d'administration du CROUS Grenoble-Alpes.

- arrêté_RECTORATGRENOBLE_DECDIR_XIII_16_111_2016_02_29 portant sur l'organisation du jury VAE du BTS génie optique option photonique (2 mars au lycée Argouges de Grenoble)

Le recteur de l'Académie de Grenoble, chancelier des universités

- Vu la loi 2002-73 du 17 janvier 2002 de modernisation sociale;
- Vu le décret n°93-489 du 26 mars 1993 relatif à la validation des acquis professionnels pour la délivrance de diplômes technologiques et professionnels
- Vu le décret n°2002-615 du 26 avril 2002 pris pour l'application de l'article 900-1 du code du travail et des articles L.335- et L.335-6 du code de l'éducation relatif à la validation des acquis de l'expérience pour la délivrance d'une certification professionnelle;
- Vu le code de l'éducation et notamment des articles D337-26 à D337-50 portant règlement général des brevets d'études professionnelles.

ARRETE DEC/DIR/VAE - XIII-16-110

Article 1: Le jury de validation des acquis de l'expérience - spécialité BEP LOGISTIQUE ET TRANSPORT est composé comme suit pour la session 2015

CLOCHARD ERIC	PROFESSEUR DE LYCEES PROF. CL. NORMALE LP LA CARDINIÈRE - CHAMBERY	
DELAGE JACQUELINE	PROFESSEUR DE LYCEES PROF. HORS CLASSE LP LA CARDINIÈRE - CHAMBERY	VICE PRESIDENT DE JURY
ROMAO Cathy	PROFESSIONNEL . MEMBRE DE LA PROFESSION - GRENOBLE	
ZURFLUH DOMINIQUE	PROFESSIONNEL . C.E.T. VALENCE - VALENCE	PRESIDENT DE JURY

ARTICLE 2: Le jury se réunira au LP LA CARDINIÈRE à CHAMBERY le mardi 08 mars 2016 à 16:30

ARTICLE 3: La secrétaire générale de l'académie de Grenoble est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Grenoble, le 11 janvier 2016

Claudine Schmidt-Lainé



Le Recteur de l'Académie de Grenoble, Chancelier des Universités,

Vu le décret 87-155 du 5 mars 1987 modifié relatif aux missions et à l'organisation des Œuvres Universitaires et Scolaires,

Vu l'arrêté ministériel du 12 février 1996 relatif à l'élection des représentants des étudiants aux conseils d'administration du Centre national et des Centres régionaux des Œuvres Universitaires et Scolaires,

Vu l'arrêté ministériel du 23 septembre 2014 fixant les dates des élections des représentants des étudiants aux conseils d'administration des Centres Régionaux des Œuvres Universitaires et Scolaires,

Vu l'arrêté rectoral du 21 novembre 2014 relatif aux résultats de l'élection des représentants des étudiants au Conseil d'Administration du Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires de Grenoble,

Vu l'arrêté rectoral du 25 février 2015 fixant la composition du Conseil d'Administration du CROUS de Grenoble,

Vu la mise en place au 1^{er} janvier 2016 de la Communauté d'Universités et Établissements Université Grenoble Alpes.

ARRETE

ARTICLE 1 - L'article 1 de l'arrêté rectoral du 25 février 2015 fixant la composition du Conseil d'Administration du CROUS de Grenoble est ainsi modifié :

Représentants des Etablissements d'enseignement supérieur :

Madame Isabelle GIRERD-POTIN, Vice-Présidente Vie de Campus, représentant la Communauté d'Universités et Établissements Université Grenoble Alpes est nommée membre titulaire du Conseil d'Administration du Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires de Grenoble.

Monsieur Daniel BRISSAUD Vice-Président des Grands projets et développement de sites, représentant la Communauté d'Universités et Établissements Université Grenoble Alpes est nommé membre suppléant du Conseil d'Administration du Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires de Grenoble.



ARTICLE 2 : Le Directeur du Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires de Grenoble est chargée de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté est publié au recueil des actes de la Préfecture de la Région Auvergne Rhône-Alpes.

Grenoble le 8 février 2016

Le Recteur, Chancelier des Universités,

Claudine SCHMIDT-LAINÉ

Le recteur de l'Académie de Grenoble, chancelier des universités

- Vu la loi 2002-73 du 17 janvier 2002 de modernisation sociale;
- Vu le décret n°93-489 du 26 mars 1993 relatif à la validation des acquis professionnels pour la délivrance de diplômes technologiques et professionnels
- Vu le décret N°95-665 du 9 mai 1995 portant règlement général du brevet de technicien supérieur
- Vu le décret n°2002-615 du 26 avril 2002 pris pour l'application de l'article 900-1 du code du travail et des articles L.335- et L.335-6 du code de l'éducation relatif à la validation des acquis de l'expérience pour la délivrance d'une certification professionnelle;

ARRETE DEC/DIR /XIII/16-111

ARTICLE 1: Le jury de validation des acquis de l'expérience - spécialité BTS GENIE OPTIQUE OPTION PHOTONIQUE est composé comme suit pour la session 2016:

CHATEIGNER GUY	INSP.D'ACADEMIE/INSP.PEDAG.REGIONAL HC RECTORAT ACADEMIE DE GRENOBLE - GRENOBLE CEDEX 1	PRESIDENT DE JURY
CHAVENT BRUNO	PROFESSEUR CERTIFIE HORS CLASSE LPO ANDRE ARGOUGES - GRENOBLE CEDEX 2	VICE PRESIDENT DE JURY
DI TORO GARBIS	PROFESSEUR CERTIFIE HORS CLASSE LPO ANDRE ARGOUGES - GRENOBLE CEDEX 2	
GAUTIER FABIEN	PROFESSEUR AGREGE CLASSE NORMALE LPO ANDRE ARGOUGES - GRENOBLE CEDEX 2	
MANGIN VINCENT	PROFESSEUR AGREGE CLASSE NORMALE LPO ANDRE ARGOUGES - GRENOBLE CEDEX 2	
ROSA AUDREY	PROFESSIONNEL . MEMBRE DE LA PROFESSION - GRENOBLE	

ARTICLE 2: Le jury se réunira au LPO ANDRE ARGOUGES à GRENOBLE CEDEX 2 le mercredi 02 mars 2016 à 08:00

ARTICLE 3: La secrétaire générale de l'académie de Grenoble est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Grenoble, le 29 février 2016

Claudine Schmidt-Lainé